

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 3 octobre 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, madame la conseillère Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme. Émilie Garneau était absente.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

Le conseil municipal constate et il est mentionné que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal.

2016-10-01

**Adoption du règlement URB-01.01 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 concernant les usages préconisés à l'intérieur de l'affectation résidentielle de villégiature.**

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le règlement URB-01.01 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 concernant les usages préconisés à l'intérieur de l'affectation résidentielle de villégiature soit adopté tel que déposé.

2016-10-02

**Adoption du règlement URB-05.02 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de revoir les usages autorisés à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature adjacente à la rivière Sainte-Anne.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le règlement URB-05.02 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de revoir les usages autorisés à l'intérieur des zones résidentielles de villégiature adjacente à la rivière Sainte-Anne soit adopté tel que déposé.

2016-10-03

**Adoption du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro URB-08**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro URB-08 soit adopté tel que déposé.

2016-10-04

**Épuration des eaux usées – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour des travaux à l'intérieur des bassins d'épuration**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certains travaux à l'intérieur des bassins d'épuration des eaux usées;

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que la Municipalité mandate WSP CANADA Inc. à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que la municipalité confirme son engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée

QUE la Municipalité s'engage à :

- utiliser et à entretenir ses installations de traitement des eaux usées conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues ;
- à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

**2016-10-05**

**Levée de la séance**

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau  
et unanimement résolu :

Que la présente séance extraordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 19h40.

---

Bernard Naud  
Maire

---

Vincent Lévesque Dostie  
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »